

La Lettre d'Arvert

n° **65**
ÉTÉ 2018



Titre



■ Titre

p.00



■ Titre

p.00

ABORD TAXI

dessin : © freepik.com



Transport de malades assis 7 J/7

Hôpitaux - Entrées / sorties - Consultations
Radiothérapie - Chimiothérapie - Dialyse

www.abordtaxi.fr
abordtaxi@orange.fr

SIRET N°512 474 826 0017 APE 4932Z



véhicules standing
GARES- AEROPORT
de 1 à 9 places

ETAULES - ARVERT - ROYAN -

06 07 52 73 40

BONNE MAISON
Constructeur

Jonathan JASMAIN
06 47 10 56 91

10, rue de la Source
17530 ARVERT

E-mail : bonne.maison17@orange.fr
site : www.bonne-maison.com

BONNE MAISON
Depuis 1988
Constructions
Artisanales
05 46 23 07 10
www.bonne-maison.com

BRICO PRO
Si Pro, si Proche !

OKI
MATERIEL DE NETTOYAGE

FRANCE MATERIAUX

MATERIAUX - BRICOLAGE - JARDINERIE - ISOLATION - BOIS
CARRELAGE - SANITAIRE - MOTOCULTURE - PLEIN AIR

2^{ème} Rue des Justices 17530 ARVERT

SERVICE APRÈS VENTE ASSURÉ EN MAGASIN

Tél. 05 46 36 46 80 - Fax 05 46 36 91 32

www.bricopro-arvert.com

Le Salon de l'Optique

ARVERT
Face à la Pharmacie
05 46 75 48 61

LA PALMYRE
Face à l'Office de Tourisme
06 50 78 29 14

CENTRE FUNÉRAIRE - HORSEAU - PRESQU'ÎLE d'ARVERT

POMPES FUNEBRES
FUNERARIUM
MARBRERIE
MAGASIN FUNÉRAIRE
TEL: 05.46.36.34.75
24H/24H

Conseillers funéraires de France

A votre disposition pour tous renseignements ou services

Florent et Delphine

**10, av. de l'Etrade
17530 ARVERT**

centrefunerairehorseau@gmail.com
www.centre-funeraire-horseau.fr

atlantique OFFSET
IMPRESSIONS

IMPRESSON OFFSET & NUMÉRIQUE
Petits & grands formats sur tous supports
www.atlantiqueoffset.com

ZA DES BRASSONS - BP 30001
17390 LA TREMBLADE
devis@atlantiqueoffset.com

TEL 05 46 36 00 18 - Port. 06 85 54 93 75

PEFC
MAGRIAM VERT

 MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

En attente

*A très bientôt,
Michel PRIOUZEAU !*

 Le Mot du Maire p. 3

 Infos Municipales p. 04

 Commerces p.16

 Infos CARA p.17

 Ecoles / Sivom p.19

 Vie associative p.23

 Agenda p.25

 Numéros Utiles p.26

 Etat Civil p.27

 Page Humour p.27

Directeur de la publication :

Michel PRIOUZEAU,
M. le Maire d'Arvert

Rédaction : Commission

communication : Eric BAHUON,
Marie-Christine PERAUDEAU,
Bernard LAMBERT, Agnès
CHARLES, Christel COLLET,
Anita CHAMBOULAN,
Suzy LAMY-JACQUES,
Daniel TROTIN

Réalisation & Impression :

Imprimerie Atlantique Offset

*La municipalité remercie toutes les personnes
ayant contribué à l'élaboration de ce
numéro de la Lettre d'Arvert.*



10-31-1685

Infos Municipales



CONSEILS MUNICIPAUX : EXTRAITS DES PRINCIPALES DECISIONS

> CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du Jour. Avant de passer à l'étude de ce dernier, il souhaite que les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en hommage à Monsieur René MORILLON, Maire pendant deux mandats à la Commune d'ARVERT. Monsieur MORILLON a contribué au développement de la commune dans la continuité de ce qu'avaient initié les maires précédents.

ETUDE DU BUDGET

Le budget a été établi à partir de l'avis des membres de la Commission réunis le 6 mars qui ont souhaité ne pas augmenter les taux des taxes foncières et d'habitation.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur ces derniers.

taxe	taux 2017	Taux 2018
taxe habitation	10,64	10,64
taxe foncière bâti	18,46	18,46
taxe foncière non bâti	38,25	38,25

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MAINTIEN DES TAUX

Une dette qui connaîtra une forte baisse pour 2020 ce qui laissera des marges de manoeuvre pour les successeurs.

BUDGET 2018 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1802 355 €

OBJECTIFS :

- MAITRISER LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Une augmentation prévue de + 0,6 %

- NE PAS AUGMENTER LES IMPOTS FONCIERS

- MOBILISER 32 % des ressources de fonctionnement pour réaliser des investissements

DE 024-2018-4-1-7 TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des évolutions de carrière du personnel et de la nouvelle organisation des services administratifs. Pour mémoire, cette question a été abordée par la commission personnel finances le 6 mars 2018 dont le compte-rendu a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Personnel des écoles :

Il s'agit de permettre un avancement de grade pour un agent des écoles et deux avancements de grade pour des ASEM. La modification des postes impactés par le retour aux 4 jours n'interviendra qu'en cours d'année.

Personnel administratif :

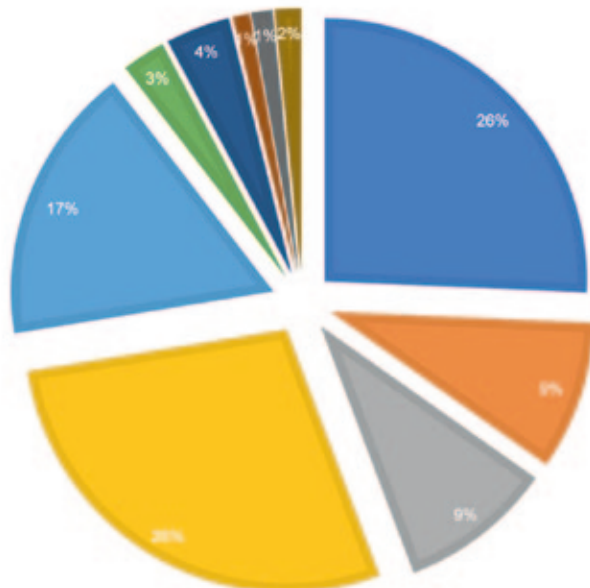
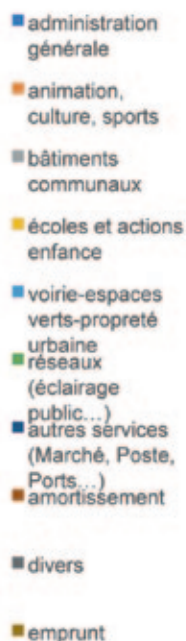
- reclassement d'un agent en provenance du service scolaire donc création d'un poste adjoint administratif à 30,5 heures
- avancement de grade d'un agent
- nomination d'un agent au poste de rédacteur-responsable des services à la population- dans le cadre de la modification de l'organigramme de la commune

Personnel technique :

- avancements de grades pour quatre agents

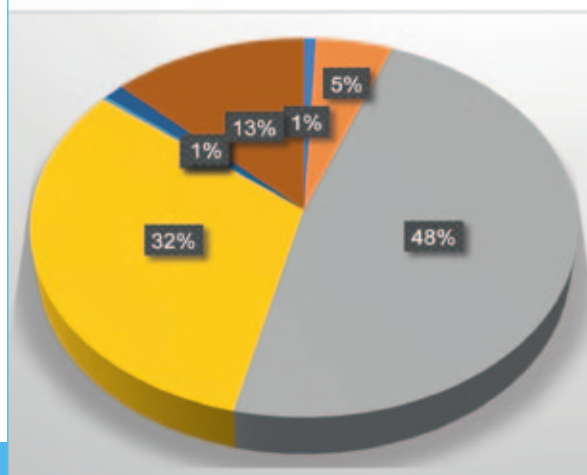
DE 026-2018-2-3-2 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain situé dans la zone Ub, rue de Treuillebois. Le terrain concerné est situé dans une partie agglomérée de la Commune près du centre commercial de la rue des Justices.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2017 : 1 791 762 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2017 :



Le projet de préemption porterait sur le terrain cadastré E 385 d'une surface de 1330 m² environ pour un prix de 20 000 € soit 15 € le m².

Monsieur le Maire rappelle que la commune compte 3462 habitants et qu'elle va être soumise à la création de logements aidés : actuellement, 50 logements existent sur la Commune alors qu'au titre de la loi SRU, 350 logements aidés devraient être prévus sur la Commune.

Compte-tenu du prix qui est très intéressant, Monsieur le Maire propose de préempter le dit bien afin de constituer une réserve foncière pour la réalisation de logements aidés.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2006 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2007 portant institution du droit de préemption urbain sur les zones U indexées, AU indexées et 1 AU, délimitées dans le PLU approuvé le 14 décembre 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2008 ayant porté des précisions sur la délibération en date du 26 mars 2007

VU Les orientations du PLH

VU l'Article L.300-1 du Code de l'urbanisme, « Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objet de mettre en oeuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels”

VU les courriers des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service politique du logement durable et solidarité, rappelant les obligations en matière de logement dès que le seuil de 3500 habitants sera franchi Considérant qu'en vertu des dispositions combinées des articles L. 210-1 et L. 300-1 du code de l'urbanisme, le droit de préemption peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement qui répondent aux objectifs énoncés par l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme

CONSIDERANT la réunion du 8 mars 2018 tenue par l'Agglomération Royan Atlantique présentant un état des lieux

pour les Communes du territoire comprenant 6 communes relevant de la loi SRU et trois communes proches du seuil de 3500 habitants dont la Commune d'ARVERT qui ne dispose que de 50 logements aidés CONSIDERANT que 82 % des ménages de la Commune d'ARVERT peuvent prétendre au parc locatif aidé

CONSIDERANT la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie d'ARVERT le 14 février 2018, concernant la cession par Mme CHATREAU

d'un terrain situé rue de Treuillebois cadastré E 385

CONSIDERANT que la situation du terrain permet d'envisager une opération d'ensemble

CONSIDERANT que la consultation des services des domaines est obligatoire UNIQUEMENT pour les biens dont la valeur vénale est égale ou supérieure à 180 000 € hors droits et taxes, dans le cadre d'une procédure d'exercice du droit de préemption urbain

CONSIDERANT que les dits biens font l'objet d'une vente au prix de 20 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1^{er} :

DECIDE exercer le droit de préemption urbain sur la cession du terrain cadastré E 385 d'une surface de 1330 m²

Article 2 :

ACCEPTE d'acquérir le dit bien au prix de 20 000 €

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

RELEVÉ DE DECISIONS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les décisions prises en ce début d'année :

Entreprises	Objet	montant
Syndicat Dptal Voirie	Point à temps	20 999,13 €
Georget Motoculture	Achat nettoyeur haute pression	2 820,00 €
Georget Motoculture	Tondeuse autoportée	28 940,76 €
AREV Environnement	Travaux voirie – marché 1-2018	148 780,26 €
CER Royan	Poteau incendie rue de la Beaune	3 636,96 €
SOLURIS	Acquisition borne numérique	7 918,80 €
SOLURIS	Changement ordinateurs	4 173,68 €
SAS FGV	Modification bureaux mairie	22 519,20 €
L'ATELIER DU MEUBLE	Porte église	9 955,00 €

> CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI

DE 028-2018-8-3-1 DECLASSEMENT EN CHEMINS RURAUX D'UNE PARTIE DE VOIES COMMUNALES – APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR – CESSIION CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 17 Juillet 2017, les membres du Conseil Municipal ont approuvé une procédure visant au déclassement de voies communales en chemins ruraux :

- rue du 14 Juillet : il s'agit d'une place enherbée située devant une habitation. Cette place n'est plus utilisée par le public
- Voie communale donnant accès depuis l'avenue de l'Etrade : cette voie communale desservait les
- parcelles cadastrées E478-E479-E480 ETE485. Néanmoins, une place de retournement était à l'origine prévue. Il est proposé de déclasser une partie de cette voie (place de retournement qui n'est pas utilisée les services publics empruntant les autres voies)

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique a été prescrite par arrêté municipal en date du 17 janvier 2018

2 692 229 €

■ Atténuations de charges
■ Produits des services, domaine et ventes diverses
■ Impôts et taxes
■ Dotations, subventions et participations
■ Autres produits de gestion courante
■ Produits financiers
■ Produits exceptionnels
■ Excédent de fonctionnement reporté

pour la période allant du 19 février au 6 mars 2018. Madame le Commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 3 avril 2018 qui sont les suivantes :

« Au vu des éléments mentionnés précédemment, ce projet semble pertinent. Le projet doit permettre l'aliénation de deux espaces qui ne sont plus affectés à l'usage du public : c'est-à-dire qu'ils ne sont plus utilisés comme lieux de passage par le dit public et où la commune n'y affecte plus d'actes de surveillance et de voirie ». Elle émet donc un avis favorable au projet de cession des chemins ruraux.

Vu le code de la voirie routière (articles L 141.3 et R 141.4 à R 141.10)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales »

VU la délibération du 17 juillet 2017 décidant de lancer la procédure de déclassement en chemins ruraux d'une partie des voies communales en vue de leur cession

VU l'enquête publique qui a eu lieu du 19 février au 6 mars 2018

VU les conclusions du Commissaire enquêteur en date du 3 avril 2018

VU l'avis du services des domaines

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ARTICLE 1ER :

APPROUVE le déclassement des portions de voies communales situées rue du 14 Juillet et donnant accès à l'avenue de l'Etrade

ARTICLE 2

APPROUVE le projet de cessions des dites portions de voies

ARTICLE 3

FIXE le prix de cession des terrains vendus à 80 € TTC le m²

ARTICLE 4

DIT que les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs

ARTICLE 5

AJUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout document en exécution de la présente délibération.

DE 029-2018-3-1-1 AUTORISATION SIGNATURE ACTE ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 6 juillet 2015, la Commune d'ARVERT a approuvé la signature de l'avenant à la convention avec l'Etablissement Public foncier concernant la maîtrise foncière de la ZAC FIEF DE VOLETTE, signée le 21 septembre 2012. La Convention dont la date d'échéance est le 31 décembre 2018, prévoit l'achat par la Commune d'ARVERT des terrains pour lesquels l'EPF a pu se rendre propriétaire.

Pour la réalisation de la tranche 1b, l'Etablissement Public Foncier a dû se rendre acquéreur des parcelles cadastrées G 2863-G 787- G 813 et G 814 d'une surface totale de 5097 m².

Les conditions de cession des terrains sont les suivantes :

acquisitions :	111 844,00 €
frais de notaire :	3 697,87 €
impôts :	49,80 €
autres dépenses	24,53 €
prix de cession HT	115 616,20 €
TVA sur marge	625,17 €
prix TTC	116 241,37 €

Madame HOMON demande à quel titre la CARA est également signataire de la convention. Monsieur le Maire précise que la CARA intervient au titre du Programme Local de l'Habitat, qui est une de ses compétences. L'Etablissement Public Foncier a été créé pour aider les communes dans leur projet notamment de création d'habitat à loyer modéré.

VU la convention signée le 21 septembre 2012 ayant fait l'objet d'un avenant en date du 6 juillet 2015 entre la Commune d'ARVERT, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et l'Etablissement Public Foncier

VU La délibération en date du 6 juillet 2015 approuvant le projet d'avenant à la Convention initiale

CONSIDERANT La nécessité de respecter les engagements pris par la Commune d'ARVERT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

ARTICLE 1

ACCEPTENT Les conditions de cession proposées par l'Etablissement Public Foncier.

ARTICLE 2

AUTORISENT Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

DE 030-2018-3-2-1 PRIX DE CESSION DE TERRAINS - ZAC FIEF DE VOLETTE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal réuni en session de travail le 9 avril 2018, a étudié les prix de cessions des terrains du Fief de volette tranche 1b dans les conditions suivantes : prix de vente proposé 102 € TTC /m²

VU l'exposé précédemment présenté

VU l'avis des services des domaines

CONSIDERANT l'intérêt de cette opération d'aménagement pour la Commune d'ARVERT

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ARTICLE 1

FIXE le prix de cession des terrains ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2

Dit que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

DE 033-2018-2-1-2 AUTORISATION DE REPRESENTER LA COMMUNE: APPEL A LA DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONCERNANT LA MODIFICATION N°5 DU PLU

Par délibération en date du 17 juillet 2017, les membres du Conseil Municipal ont autorisé Monsieur le Maire à représenter la Commune dans le cadre d'un référé déposé par les Services de l'Etat auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dont l'audience était fixée au 9 août, contre la modification n°5 du PLU approuvée par délibération en date du 23 janvier 2017.

La Commune a eu notification du jugement du TA demandant l'annulation de la délibération approuvant la modification n°5 – décision prise par rapport aux délais (délibération d'approbation au-delà de neuf ans). Problème : ce jugement va en contradiction avec les éléments transmis par la DDTM au moment de l'engagement de la procédure et en

contradiction de circulaires préfectorales diffusées qui précise que pour la computation du délai de 9 ans, il convient de retenir la date de création de la zone par approbation du PLU et la date de délibération prescrivant la procédure d'ouverture à l'urbanisation. De plus, ce jugement n'examine pas l'affaire sur le fond à savoir l'application de la Loi Littoral. Au vu de ces éléments et après rendez vous pris auprès de l'avocat, Monsieur le Maire a souhaité faire appel de cette décision. Monsieur le Maire demandera aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le cabinet d'avocat à représenter la Commune dans cette affaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant la décision du Tribunal Administratif de Poitiers portant annulation de la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2017 approuvant la modification n° 5 du PLU
Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

Le Conseil Municipal , à l'unanimité

ARTICLE 1ER

AUTORISE Monsieur le Maire à ester dans le cadre d'un recours en appel sur la décision du Tribunal Administratif

ARTICLE 2

DESIGNE le cabinet CLAIRANCE, Maître RENAUDIN, avocat, 5, rue de l'Assomption – 75016 Paris pour représenter la commune dans cette instance.

DE 034-2018-8-3-1 DENOMINATION DE VOIE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux dénominations de voies créées lors de la réalisation de lotissements :

- lotissement le Bellevue 1 et 2 : à la demande de La Poste, compte-tenu des difficultés d'adressage, un courrier avait été adressé à CITYA, syndic de copropriété en février 2017 pour solliciter les Présidents d'associations au sujet de noms. Sans réponse de leur part, les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer
- lotissement les Côteaux des Lauriers : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance de travail du 9 avril, il avait été décidé de dénommer les deux voies ainsi qu'il suit :
 - voie principale allant de la rue des Lauriers à la rue des Groies : rue des Charmilles
 - voie secondaire : rue des Genêts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDENT de nommer la voie desservant

- le lotissement BELLEVUE 1 et 2 : rue des Claires
- le lotissement Coteaux des Lauriers :
 - voie principale allant de la rue des Lauriers à la rue des Groies : rue des Charmilles
 - voie secondaire : rue des Genêts.

DE 035-2018-8-9-1 CONVENTION ORGANISATION MARCHE FERMIER

A l'occasion de la remontée de la Seudre, prévue au mois de septembre 2018, La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les communes et les associations locales concernées organisera, le 8 septembre, un marché fermier sur la Commune

d'ARVERT. Cette manifestation est complétée par l'organisation d'un repas à base des produits proposés par les producteurs présents.

Objectifs de ce marché :

Permettre aux visiteurs (locaux et touristes) de vivre un temps de détente en y associant la découverte des produits fermiers locaux et si possible de saison dans un environnement agréable.

- Conforter l'activité économique des entreprises participantes.
- Faire connaître la diversité et la qualité des produits agricoles.
- Donner une image positive et dynamique du territoire et des partenaires.
- Mettre en lumière l'agriculture du département.

Une convention reprenant les engagements de la Commune et de la Communauté d'Agglomération est proposée (cf document en annexe).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

ARTICLE 1ER

ADOPTENT les termes de la convention jointe en annexe

ARTICLE 2

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cette dernière.

DE 036-2018-7-5-2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

??????????

DE 039-2018-6-1-9 CONVENTION VETERINAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Selon l'article L 211-22 du Code Rural : Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26.

Les obligations sont donc les suivantes :

- article L 2212-1 et L 2212-2 du CGCT : un animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité du Maire de la Commune où il a été trouvé
- toute Commune doit disposer ou avoir un convention avec une fourrière. Le Maire doit assurer la prise en charge des animaux en dehors des heures ouvrées de la fourrière
- l'affichage en mairie des modalités de prise en charge des animaux errants ou divagants sur le territoire de la Commune est obligatoire .

Pour ce qui concerne la capture et la détention des animaux errants, Monsieur le Maire indique qu'un chenil a été créé aux ateliers municipaux. Passé un délai de 48 heures, l'animal est ensuite confié aux soins du refuge situé à ROYAN.

Pour ce qui concerne les animaux blessés, Monsieur le Maire propose de conclure une convention avec le vétérinaire situé sur la Commune d'ARVERT. Cette convention a été examinée par la Commission Finances réunis le 30 avril 2018.

VU le code rural

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis Favorable des membres de la Commission finances en date du 30 avril 2018

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

ARTICLE 1 :

APPROUVENT les termes de la convention jointe en annexe

ARTICLE 2

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la dite convention.

DE 040-2018-7-5-1 FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION – TRAVAUX URGENCE SUR VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Département de Charente Maritime a

décidé par délibération 511 du 30 mars 2018, de répartir le fonds départemental de péréquation pour les travaux d'urgence effectués sur la voirie communale : les dépenses de voirie devront être prévues pour le 31 août 2018.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commission voirie réunie le 23 avril 2018, a retenu pour la programmation de travaux la réfection des parkings situés sur les Ports Ostréicoles de Coux et la Grève à Duret. En effet, ces deux installations ont subi de fortes dégradations pendant l'hiver et doivent être impérativement consolidées en urgence.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le fonds départemental pour ces travaux d'un montant de :

- 10 000 € pour le parking du Port de Coux
- 13 900 € pour le parking de la Grève à Duret

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE

AUTORISENT Monsieur le Maire à présenter une demande auprès du Conseil Départemental pour les travaux précités.





LA COMMUNE D'ARVERT IMPACTÉE PAR LA LOI SRU IMPOSANT UN NOMBRE DE LOGEMENTS AIDES A COMPTER DE 2020

Les communes soumises à la loi SRU

L'article 55 de la loi SRU instaure un seuil minimal de 20 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes. Sont concernées, les communes qui comptent au moins 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), et qui sont situées dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000 habitants.

Cette même loi a par ailleurs porté le taux légal de 20 à 25 % dans les secteurs qui nécessitent une production de logements sociaux supplémentaires. Ce taux doit être atteint en 2025.

Des sanctions pour les communes qui ne remplissent pas les objectifs de la loi SRU

La démarche est la suivante : les services de l'État procèdent à un inventaire annuel contradictoire avec les communes dites « concernées par la loi SRU » qui permet de déterminer le nombre de résidences principales et le nombre de logements sociaux à avoir sur une commune pour respecter le taux de 25 %. Les communes qui n'ont pas assez de logements sociaux doivent rattraper leur retard.

Les sanctions prononcées par les préfets à l'encontre des communes carencées, ont été alourdies par la loi du 18 janvier 2013, puis par la loi ALUR du 24 mars 2014 :

- Possibilité de majorer jusqu'à cinq fois le prélèvement initial dû par les communes qui ne respectent pas leurs objectifs triennaux de production de logements sociaux ;
- Augmentation du seuil plafonnant les pénalités pour les communes les plus riches : ce seuil passe de 5 à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 150 % du potentiel fiscal par habitant médian des communes prélevées ;
- Obligation de prévoir une part minimum de 30 % de logements PLUS-PLAI dans les opérations de taille significative ;
- Transfert possible du droit de préemption aux EPCI délégataires et extension du droit de préemption aux lots de copropriétés ;
- (...)

LA SITUATION DE LA COMMUNE D'ARVERT

nombre de logements à créer

nombre de résidences principales – recensement 2016 :	1525
Nombre de logements sociaux à atteindre :	380
Nombre de logements existants :	50
nombre de logements à créer :	330
soit de 2019 à 2025 un rythme de 47 logements par an	

QUI PEUT PRETENDRE A UN LOGEMENT AIDE ?

Ne sont concernés que les logements locatifs uniquement

proposés par des bailleurs publics ou privés qui ont un agrément des services de l'Etat. Pour pouvoir bénéficier de ces logements, les ressources sont les suivantes :

Catégorie des ménages	Paris (en €)	Île-de-France (en €)	Autres régions (en €)
1	23354	23354	20304
2	34904	34904	27114
3	45755	41957	32607
4	54628	50257	39364
5	64997	59495	46308
6	73138	66950	52189
Par pers. supplémentaire	8150	7460	5821

Pour une personne seule, par exemple, le plafond de ressources est de 1692 € par mois... ce qui correspond au revenu de 80 % des habitants de la Commune d'ARVERT. Être dans un logement aidé social ne veut pas dire que les personnes seront des cas sociaux. Actuellement, sur les opérations réalisées, seuls deux ménages posent problèmes.

L'ACTION DE LA COMMUNE D'ARVERT

Monsieur le Maire a pu exposer tous les projets en cours auprès des services de la Direction Départementale du Territoire qui prévoit que la Commune soit dans le dispositif SRU à compter du 1^{er} janvier 2020 et donc, susceptible d'être pénalisée. Il faut d'ici là, présenter des projets auprès des services de la DDTM.

Le Conseil Municipal a donc décidé de mettre en œuvre différentes actions :

- une étude plus précise de la situation de l'habitat sur la Commune sera menée en fin d'année 2018 : L'objectif de cette étude sera d'avoir une idée juste du logement sur la Commune d'ARVERT afin de définir les secteurs d'intervention prioritaire et les orientations prioritaires qui pourraient être menées par la Commune.

La méthodologie retenue :

- phase 1 : diagnostic (état du parc, statuts d'occupation, analyse thématique (logements vacants, habitat indigne..)
- phase 2 : repérage de terrain et approfondissement à partir de fichiers détenus par l'Etat (FILOCOM, MAJIC...)
- phase 3 : enquête – questionnaire auprès des propriétaires.
- une étude de faisabilité de logements sur des propriétés communales commencera au mois de juin 2018. Ce projet se fera en partenariat avec l'association SOLIHA dans le cadre de baux à réhabilitation.
- un soutien aux initiatives privées présentées en mairie notamment sur un projet rue de la Blague du Monde
- une étude en cours sur la ZAC FIEF DE VOLETTE Sud



NOUVEAUTÉS ÉCOLES RENTRÉE 2018

> NOUVEAUX HORAIRES

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques permet des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Après le résultat de la consultation menée auprès des familles, l'avis des conseils d'écoles et considérant le Projet Educatif Territorial (PEDT) du SIVOM DE LA PRESQU'ILE D'ARVERT compétent en matière d'enfance et petite enfance, il a été décidé un retour à la semaine des 4 jours.

Aussi, à partir de la rentrée prochaine, les horaires des écoles maternelle et élémentaire seront les suivants :

de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



POINT SUR LE SERVICE SCOLAIRE

La Commune d'ARVERT, comme toutes les communes de France, a pour objectif de contenir ses dépenses de fonctionnement. A ce titre, pour 2017, les efforts se sont poursuivis ce qui a permis de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement à + 0,19 %.

En ce qui concerne les écoles et plus particulièrement le restaurant scolaire, les élus souhaitent offrir un service d'égale qualité voire plus en ayant recours aux circuits courts et producteurs locaux.

Le prix des repas pour les enfants est facturé actuellement à 2,35 € par repas. Une augmentation de 2 % du prix entre 2017 et 2018 a été décidée. Le coût de revient du repas est de 5,85 € TTC : la commune prend donc en charge 60 % de ce coût.

Ne voulant pas remettre en cause la qualité des services tant pour les aliments qui servent à la confection des repas que l'encadrement des enfants lors de la pause méridienne, ni augmenter fortement la participation des familles, la Commune doit chercher à économiser du temps sur les services dits supports. Il s'agit de la gestion administrative du restaurant scolaire et notamment de la régie péri-scolaire. Actuellement, plusieurs possibilités de paiement sont proposées aux familles : chèques, espèces, cartes bancaires et prélèvements automatiques. Les deux premières possibilités de paiement engendrent des coûts supplémentaires étant donné que ces paiements demandent des traitements administratifs particuliers, suscitent des litiges avec les familles et doivent être acheminés à ROYAN, auprès du Trésor Public.

La Commune ne proposera plus à compter du mois de septembre 2018, les options de paiements en chèques et espèces : les familles devront payer soit par prélèvement automatique soit en ligne via le portail famille.

Je vous rappelle que le portail famille offre un espace personnel sécurisé, accessible 24 heures sur 24, qui vous permet de gérer en ligne votre compte famille (consultation des factures, gestion des données personnelles, paiement en ligne...). Le paiement par carte bancaire est un service sécurisé

> FERMETURE DE CLASSE

Du fait d'une baisse d'effectifs à l'école maternelle, la Direction Départementale de l'Education Nationale a décidé la suppression du 4^{ème} poste d'enseignant entraînant une fermeture de classe. Cette mesure prendra effet à la rentrée 2018. Les classes de petite section, moyenne section et grande section accueilleront en moyenne 28 élèves et il sera difficile, voire quasi impossible, d'accueillir les enfants de très petite section.

Pas de modification à l'école élémentaire pour laquelle les effectifs restent stables.



ouvert sur un compte du Trésor Public, accessible depuis le portail famille.

Le prélèvement automatique est simple (plus de désagrément en cas d'oubli ou d'absence prolongée) et souple (possibilité de suspendre le prélèvement en cas de désaccord). Chaque famille ayant souscrit au prélèvement automatique verra son compte bancaire débité du montant des prestations utilisées le mois précédent. Cette opération sera effectuée en début de mois. La facture est consultable via le portail famille : les usagers peuvent contrôler les sommes facturées avant la date de prélèvement.

Pour terminer, les factures sont communiquées par mail. A compter de septembre, les familles qui ne donnent pas leur mail, devront se déplacer en mairie pour venir chercher leur facture.

Cette décision permettra non seulement de poursuivre les efforts sur la qualité d'accueil de vos enfants mais également de ne pas augmenter les charges du service scolaire qui représentent 26 % des dépenses de fonctionnement de la Commune d'ARVERT.



DEVELOPPEMENT DURABLE A ARVERT

Depuis plusieurs années, la commune d'Arvert s'est engagée dans le développement durable, en mettant en place les actions suivantes :

- préservation d'espèces végétales protégées dans le marais de Lerpine, comme les orchidées et le glaïeul sauvage, en retardant le fauchage.



- mise en place de jachères fleuries, création de parterres.



Au cimetière, une partie a été enherbée : après un grattage superficiel, un gazon à faible croissance a été semé sur une première tranche expérimentale de 3 bandes (3 allées du côté de la rue des Ecoles). L'objectif est d'améliorer l'esthétique et de diminuer le désherbage manuel.



- engagement dans l'opération 'Terre Saine' , interdisant l'usage des pesticides par les Services Techniques, qui désherbent, quand cela est nécessaire, avec un appareil thermique qui utilise de l'eau récupérée grâce à la toiture des halles.
- pour dire 'halte' au gaspillage alimentaire, sensibilisation des écoliers au tri des déchets au restaurant scolaire;
- pour manger plus sainement, des agriculteurs 'bio' vous proposent leurs produits le vendredi après-midi.

D'autres actions sont à poursuivre, comme le traitement des eaux pluviales, ainsi que la réflexion pour la mise en place de cheminements cyclables.

Un point préoccupant concerne l'entretien des trottoirs, qui prend beaucoup de temps aux agents des Espaces Verts, vu le nombre et la longueur des voies communales, et représente un coût non négligeable pour la Mairie. Nous vous serions reconnaissant de nous aider, de temps en temps, dans cette tâche, en entretenant le trottoir le long de votre domicile.

MESSAGES DE LA GENDARMERIE

> OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

3 - Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

- Dans la mesure du possible, garez vous dans un lieu éclairé. Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule et, éventuellement, enlevez la façade de votre autoradio.

- N'oubliez pas de couper le contact et de prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.

- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.



Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle téléchargeable vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

> DEMARCHAGE ABUSIF

Il arrive que des démarcheurs vous téléphonent ou se présentent chez vous, se disant envoyés par la Mairie (détermitage, diagnostics énergie, fournisseurs d'énergie...).

Sachez qu'en aucun cas, la Mairie ne missionne des entreprises pour se rendre chez les particuliers. Si cela doit éventuellement se produire, la Mairie prévient toujours préalablement par courrier.

> INTERNET: ATTENTION AUX ARNAQUES

Internet permet l'accès à divers services et informations. Mais cet espace est envahi par les escrocs. Alors que faire

PROTEGER VOS ORDINATEURS

- ne pas indiquer votre nom et prénom dans l'adresse mail
- ne pas ouvrir un mail si vous ignorez l'identité de l'expéditeur
- créer un mot de passe d'au moins 8 caractères (minuscules, majuscules, chiffres et caractères spéciaux)

- ne jamais communiquer votre mot de passe
- installer un antivirus

SECURISER VOS ACHATS EN LIGNE

- réaliser vos achats sur des sites commençant par https:// (sites sécurisés)
- privilégier le paiement par e.carte (numéro fourni par votre banque)

EN CAS D'ESCROQUERIE, QUE FAIRE ??

- contacter rapidement votre banque pour bloquer les transactions
- déposer plainte à la gendarmerie



RAPPELS DE RÉGLEMENTATION

> Lâchers de ballons - lanternes volantes

L'arrêté préfectoral n°17-1225 du 26 juin 2017 indique que tout lâcher de lanternes volantes (dites également lanternes célestes ou lanternes thaïlandaises) constituant un dispositif de type ballon à air chaud fonctionnant sur le principe de l'aérostat, non dirigé et comprenant une source de chaleur active (bougie...), quelle que soit sa dénomination commerciale, est strictement interdit dans l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

De plus, la commune d'ARVERT est inscrite dans la liste des communes interdites de lâchers de ballons, au titre de la protection environnementale.

> Brûlage des déchets verts

Entre le 15 avril et le 15 octobre, tout brûlage de déchets verts est strictement interdit.

Rappel de la réglementation :

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre .

Les déchets dits verts produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre (circulaire du 18 novembre 2011) :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,



CHÈQUES ÉNERGIE

Avec le chèque énergie, l'Etat accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie.

Il remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Il est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux.

Solidaire : le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

Simple : le chèque énergie est envoyé une fois par an. Il n'y a AUCUNE DEMARCHE A ACCOMPLIR (pour le recevoir, il suffit seulement d'avoir fait sa déclaration de revenus aux

ESCROQUERIES LES PLUS COURANTES :

- cadeaux offerts ou achats entre particuliers en contrepartie de vos codes bancaires ou envoi d'argent (mandats, PCS, transcash)
- demande d'argent par une personne que vous connaissez et qui se trouverait à l'étranger (son compte a été piraté)
- attention aux rencontres qui semblent belles où l'être aimé vous demande de l'argent
- faux mails aux noms d'administrations (ex : CAF), opérateurs téléphoniques (orange, SFR, Bouygues) et entreprises (EDF).

Donc : réfléchissez avant de cliquer !

- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage
- les épiluchures.

Vous pouvez :

- déposer les déchets verts en déchetterie
- les broyer
- les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Très exceptionnellement, dans des cas particuliers où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisés que le brûlage, le Maire peut donner une dérogation au demandeur (entre le 15 octobre et le 15 avril) en s'assurant du respect des règles suivantes :

- les déchets doivent être secs
- absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage
- être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies publiques
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer
- moyen d'extinction à proximité immédiate
- respect des journées classées à risque et de la vitesse du vent

Formulaire à retirer en Mairie. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

services fiscaux l'année précédente)

Juste : le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ENERGIE du logement : l'électricité, le gaz, mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site www.chequeenergie.gouv.fr rubrique Espace bénéficiaire/vérifier mon éligibilité

Contacts – assistance utilisateurs : n°vert 0 805 204 805 (service et appel gratuits)

TRAVAUX

Centre Bourg



Fief de V



Rue des Tilleuls



??????



Rue des Écureuils



Rue du Boudignou





Rue des Lauriers



Impasse de la Garenne



Rue des Moulinades



Totem



Totem

CÉRÉMONIES

> **22 avril 2018** : sur la route reliant Arvert aux Mathes, au lieu-dit des '5 Journaux', cérémonie de la 'Libération de la Presqu'île d'Arvert' avec inauguration d'une nouvelle stèle marquant la revue des troupes par le Général de Gaulle, le 22 avril 1945.



> **30 avril 2018** : dépôt de gerbes à la stèle du marin volontaire Jacques Lacombe, place de la Mairie, en présence du Comité de Commémoration de la Libération Seudre-Oléron-chemin de la mémoire 1940-1945.

> **8 mai 2018** : anniversaire commémorant la fin de la seconde guerre mondiale, au Monument aux Morts



Commerces

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERCANTS A ARVERT



BRASSERIE DE LA PRESQU'ÎLE D'ARVERT

Zone des Justices - 1, rue des Bouleaux

Alain RONSARD vous accueille sur place, et vous propose différentes bières, qu'il est possible de consommer sur place : une Blanche, une Blonde, une Ambrée, une Triple, et bientôt une Brune, brassées et embouteillées sur site. Les jours et horaires d'ouverture ne sont pas encore fixés, et il est nécessaire de prendre rendez-vous en appelant

au : 06 28 04 16 42.

Mail : brasserie.presquile.arvert@gmail.com

TAHYS

17, avenue de la Presqu'île (parking Carrefour)

Aurélie et Claudie vous proposent du prêt-à-porter féminin, des chaussures, des bijoux et des accessoires de mode, avec une nouvelle collection toutes les 3 semaines.

Contact : 05 46 97 39 84, ou longle_chic@yahoo.fr

Horaires : du mardi au samedi, de 9h30 à 12h15 et de 15h à 19h
juillet et août : le dimanche de 10h à 12h
fermé le lundi

Infos Cara

« LES JEUDIS MUSICAUX »

Jeudi 9 août 2018 – 21h – Eglise Saint Etienne – 30^{ème} édition des Jeudis Musicaux

Adam LALOUM (piano) avec Trio SYPNIEWSKI (Magdalena Syniewski, violon – Anna Syniewski, alto – Caroline Syniewski, violoncelle).

Adam LALOUM a reçu une reconnaissance internationale en remportant en 2009 le 1^{er} Prix du prestigieux concours Clara Haskil. Il a par la suite rejoint la classe Hambourgeoise d'Evgeni Koroliov, Prix Clara Haskil 1977. En 2017, il remporte les Victoires de la Musique dans la catégorie « Instrumentiste de l'Année ».

Trio SYPNIEWSKI : Issues d'une famille de musiciens, ces 3 sœurs forment un trio d'exception au parcours déjà prometteur

et brillant : Caroline vient d'être nommée « Révélation classique de l'Adami 2017 » ; Anna remporte à l'âge de 15 ans le Premier Prix au concours National des jeunes altistes ; Magdalena a commencé le violon à 5 ans et se distingue rapidement, notamment au Concours International Ginette Neveu en recevant le prix de l'interprétation contemporaine.

Informations et contact : 05 46 22 19 20 – www.agglo-royan.fr



REMONTÉE DE LA SEUDRE

Samedi 8 septembre, ARVERT sera le point de départ des randonnées de la Remontée de la Seudre.

Tous les ans depuis 1996, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique organise cet événement phare de la fin de saison, qui réunit pendant un week-end plusieurs milliers de personnes à pied, à vélo, à cheval et sur l'eau. Quatre randonnées pédestre, cycliste, équestre et kayak sont organisées à travers les villages ostréicoles au départ de LA GREVE A DURET.

Programme du samedi 8 septembre :

- 12h : Pique-nique tiré du sac et inscriptions (pré-inscriptions conseillées)
- 14h : départ des randonnées pédestres et équestres
- 15h : départ des randonnées cyclo
- à partir de 16h : marché fermier

- à partir de 17h : arrivée de la randonnée kayak (départ de Ronce les Bains à 13h30)
- 19h : remise des prix - apéritif offert par la commune
- 20h : repas fermier - animation musicale par « Groov Service »

Dimanche 9 septembre : cette année, la traditionnelle Remontée de la Seudre ouverte à toutes les embarcations sans moteur : stand-up paddle, kayak, planche à voile, voilier.... partira de Marennes ! Animations et dégustations de produits régionaux feront aussi partie de la fête.

Informations et contact : 05 46 22 19 20 – www.agglo-royan.fr



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Ouvert toute la saison, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30, jusqu'au 31 août. Tél : 05 46 08 17 56

Sa salle d'exposition vous propose cet été, un programme varié :

- 15 juin au 2 juillet : Exposition de peinture de Jacques Samuel
- 2 au 10 juillet : Exposition de modélisme de l'association « Trains et Tractions »

- 11 au 30 juillet : Exposition de poteries et céramiques de Christine Faure (Atelier Bleu Lila)
- 1^{er} au 16 août : Exposition de peintures et travaux d'aiguilles des ateliers du Foyer Rural
- du 17 au 31 août : Exposition de photos de Viviane Laurent

LE SENTIER DES ARTS À LA GARE D'ARVERT

L'objectif de cette sixième édition est toujours de créer des itinéraires artistiques éphémères qui concilient Art et Patrimoine, tout en permettant de faire découvrir un environnement naturel et un patrimoine culturel d'une grande richesse autour d'itinéraires valorisant les territoires. La thématique 2018 « les Sentiers des Arts font leur cinéma » proposera, entre autre, un itinéraire original et atypique pour 9 communes de la CARA, en valorisant les anciennes gares de la compagnie des Chemins de Fer de la Seudre.

Ainsi, deux œuvres seront implantées à la gare d'ARVERT, du 14 septembre au 4 novembre 2018.

A noter que le Train des Mouettes à travers l'Association Trains & Traction proposera aux visiteurs de parcourir l'itinéraire de Saujon à La Tremblade le week-end, avec des escales artistiques dans chaque gare.

COLLECTE DES DÉCHETS

JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 vendredi	1 dimanche	1 mercredi	1 samedi	1 lundi	1 jeudi	1 samedi
2 samedi	2 lundi	2 jeudi	2 dimanche	2 mardi	2 vendredi	2 dimanche
3 dimanche	3 mardi	3 vendredi	3 lundi	3 mercredi	3 samedi	3 lundi
4 lundi	4 mercredi	4 samedi	4 mardi	4 jeudi	4 dimanche	4 mardi
5 mardi	5 jeudi	5 dimanche	5 mercredi	5 vendredi	5 lundi	5 mercredi
6 mercredi	6 vendredi	6 lundi	6 jeudi	6 samedi	6 mardi	6 jeudi
7 jeudi	7 samedi	7 mardi	7 vendredi	7 dimanche	7 mercredi	7 vendredi
8 vendredi	8 dimanche	8 mercredi	8 samedi	8 lundi	8 jeudi	8 samedi
9 samedi	9 lundi	9 jeudi	9 dimanche	9 mardi	9 vendredi	9 dimanche
10 dimanche	10 mardi	10 vendredi	10 lundi	10 mercredi	10 samedi	10 lundi
11 lundi	11 mercredi	11 samedi	11 mardi	11 jeudi	11 dimanche	11 mardi
12 mardi	12 jeudi	12 dimanche	12 mercredi	12 vendredi	12 lundi	12 mercredi
13 mercredi	13 vendredi	13 lundi	13 jeudi	13 samedi	13 mardi	13 jeudi
14 jeudi	14 samedi	14 mardi	14 vendredi	14 dimanche	14 mercredi	14 vendredi
15 vendredi	15 dimanche	15 mercredi	15 samedi	15 lundi	15 jeudi	15 samedi
16 samedi	16 lundi	16 jeudi	16 dimanche	16 mardi	16 vendredi	16 dimanche
17 dimanche	17 mardi	17 vendredi	17 lundi	17 mercredi	17 samedi	17 lundi
18 lundi	18 mercredi	18 samedi	18 mardi	18 jeudi	18 dimanche	18 mardi
19 mardi	19 jeudi	19 dimanche	19 mercredi	19 vendredi	19 lundi	19 mercredi
20 mercredi	20 samedi	20 lundi	20 jeudi	20 samedi	20 mardi	20 jeudi
21 jeudi	21 dimanche	21 mardi	21 vendredi	21 dimanche	21 mercredi	21 vendredi
22 vendredi	22 dimanche	22 mercredi	22 samedi	22 lundi	22 jeudi	22 samedi
23 samedi	23 lundi	23 jeudi	23 dimanche	23 mardi	23 vendredi	23 dimanche
24 dimanche	24 mardi	24 vendredi	24 lundi	24 mercredi	24 samedi	24 lundi
25 lundi	25 mercredi	25 samedi	25 mardi	25 jeudi	25 dimanche	25 mardi
26 mardi	26 jeudi	26 dimanche	26 mercredi	26 vendredi	26 lundi	26 mercredi
27 mercredi	27 vendredi	27 lundi	27 jeudi	27 samedi	27 mardi	27 jeudi
28 jeudi	28 samedi	28 mardi	28 vendredi	28 dimanche	28 mercredi	28 vendredi
29 vendredi	29 dimanche	29 mercredi	29 samedi	29 lundi	29 jeudi	29 samedi
30 samedi	30 lundi	30 jeudi	30 dimanche	30 mardi	30 vendredi	30 dimanche
	31 mardi	31 vendredi		31 mercredi		31 lundi



Jours en jaune :
déchets à recycler

Sortir vos déchets la veille avant 20 h

Un doute ? Une question ?

Appelez-nous au 05 46 39 64 64 du lundi au vendredi (9h-12h30 / 14h-17h30, accueil fermé le jeudi matin)

Courriel : service-dechets@agglo-royan.fr

Jours en vert :
déchets non recyclés



La collecte en porte à porte : (Sortir les bacs la veille avant 20h)

- collecte bac vert (déchets non recyclés) : le mercredi et le samedi du 4 avril au 29 septembre / le mercredi uniquement à partir du 3 octobre
- collecte bac jaune (déchets à recycler) : le jeudi toute l'année

L'apport volontaire : (liste des emplacements www.arvert.fr)

- les colonnes à verre
- les collecteurs de piles

Les déchèteries : ouvertes toute l'année, du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45.

- La Tremblade (rue de la Guilleterie) fermée le jeudi
- Chaillevette (pont de Brézé, lieu-dit Petit Pré) fermée le mardi (horaires d'été de juin à septembre de 8h30 à 18h30)

Écoles - Sivom

> ECOLE ÉLÉMENTAIRE

Activité de glisse : rollers

Nous aurions pu, cette année, varier les activités de glisse de notre programme de sport compte-tenu des chutes de neige que nous avons connues !



Nous avons donc repris le roller. Avec Greg, éducateur sportif, les élèves ont pu continuer leur apprentissage débuté depuis leur arrivée à l'école élémentaire. De réels progrès ont été réalisés. Bravo à tous, certains ont même réussi à surmonter leur appréhension pour vraiment prendre plaisir à participer à l'activité. Greg est vraiment très efficace !

Seuls les élèves de CM2 n'ont pas pu faire les séances de skate. Greg ayant eu une opportunité pour se diriger vers une autre aventure, il a dû, avec regret, renoncer aux dernières séances du mois de mai. Ses interventions cessent donc cette année. Nous le regrettons beaucoup mais nous comprenons son choix et lui souhaitons bonne chance pour la suite.

Visite au Paléosite

Le 30 avril les élèves des classes de CE1 et de CE2 sont partis à Saint Césaire pour passer la journée au Paléosite.

Là-bas, ils ont découvert la vie des hommes préhistoriques. Ils ont appris à faire du feu, à construire des huttes. L'évolution de l'Homme n'a quasiment plus de secrets pour eux.



Les incorruptibles !

Lundi 14 mai, tous les élèves de l'école élémentaire ont pu voter (dans des conditions réelles) pour le livre qu'ils ont préféré lire.

Une série de livres ou albums était proposée en fonction des niveaux de classe. Soit les maîtresses ont lu ces derniers aux enfants soit ce sont les élèves eux-mêmes qui les ont découverts en lecture plaisir tout au long de cette année scolaire. Puis ils ont élu individuellement leur livre préféré.

Les résultats nationaux seront bientôt publiés.



Nous remercions vivement le foyer rural qui organise efficacement ce concours sur Arvert en fournissant les cartes d'électeur, les diplômes et tout le matériel de vote en accord avec la mairie.

C'est avec conviction que les enseignants et leurs élèves participent chaque année à ce vote pour le plaisir de lire en souhaitant continuer l'année prochaine.

Les élèves de l'école d'Arvert et leurs enseignants.

Animations CARA

Chaque année, la CARA propose des animations dans le domaine des sciences. Cette année, 3 classes en ont bénéficié sur les thèmes suivants : la vie cachée du sol et le tri des déchets.



La journée en immersion au collège.

Le mardi 12 juin, les 29 élèves de CM2 vont se rendre au collège de La Tremblade.

Durant la matinée, ils vont travailler en binôme avec des 6^{èmes} sur une séance d'orientation menée par Mme Meystre, professeur d'EPS. Ce qui leur permettra de finaliser leur apprentissage commencé et continué cette année à l'école avec leurs maîtresses.

Ils pourront également, en demi groupe, visiter le collège avec Mme Tessyier (principale adjointe) ou Mme Porcheron (Conseillère principale d'éducation) et participer à l'exposition interactive pour les 9/13 ans : « Moi, jeune citoyen » visant l'acquisition d'un certain nombre de connaissances en lien avec les droits et devoirs des enfants. Les élèves vont ainsi pouvoir s'interroger grâce à des questions prélevées sur l'exposition et obtenir les réponses d'abord au travers de débats puis par la voie officielle.

Cette journée riche en découvertes leur permettra aussi de manger au self du collège.

Les futurs collégiens devraient pouvoir ainsi envisager la rentrée prochaine plus sereinement !

Merci à Mme Meystre pour sa coopération à ce projet, au personnel du collège, à M. Fétard de nous accompagner.

Mmes Fouchier et Pain

Piscine pour les CM2 !

Tous les élèves de CM2 bénéficient depuis cette année d'un cycle de 10 séances de piscine à Saujon, financées par la mairie d'Arvert. Ils s'y rendent le mercredi matin depuis le 21 mars et jusqu'au 13 juin. Nous partageons le bassin avec les CM2 de l'école de Médès ; les élèves sont mélangés en groupe de niveaux.

Le but de ce cycle est le savoir nager. Pour les élèves ayant déjà acquis des compétences de nage, ils se perfectionnent en groupe, sous la direction d'une enseignante assistée de parents agréés. Pour ceux qui ont besoin d'un apprentissage plus approfondi, ils sont pris en charge par la maître-nageur de la piscine, Patricia.

Les élèves apprécient ces séances : « C'est super bien car j'adore nager ! » (Lana) ; « C'est bien car on apprend à nager » (Carla) ; « Je pense que c'est utile » (Eliott)



Visite de l'exposition « opération Jupiter ».

Les 2 classes de CM1/CM2 ont visité l'exposition réalisée sur l'opération Jupiter par M. Robert, présentée à l'office du tourisme d'Arvert.



Au travers d'un récit historique conté par M. Robert et la présentation de maquettes reconstituant certaines scènes, les élèves ont pu découvrir l'histoire de la libération de la presqu'île d'Arvert et de l'île d'Oléron en 1945. L'arrivée des barges américaines chargées de soldats français, de nuit, sur les côtes de Gatseau, ou les bombardements des positions allemandes, le rôle des résistants dans le renseignement, n'ont plus de secret pour les élèves alvertons. Ils ont pu comprendre comment les soldats français ont participé à la libération de leur canton.

Merci à tous les bénévoles qui permettent à notre histoire de vivre ; Merci à Valérian de mettre ces expositions à disposition des élèves de l'école. L'équipe enseignante

> L'ÉTÉ AU SIVOM

SIVOM de la Presqu'île d'Arvert - 2 rue du Boudignou - 17530 ARVERT Tél : 05 46 36 95 11

Les communes d'Arvert, de Chaillevette, d'Etaules, des Mathes, de La Tremblade et de Saint-Augustin se sont regroupées pour organiser et gérer l'accueil des enfants et des jeunes au sein d'un Syndicat Intercommunal appelé SIVOM de la Presqu'île d'Arvert. Le SIVOM gère 2 crèches (La Tremblade et Arvert), un accueil de loisirs 3/12 ans, un autre pour les 11/18 ans appelé Maison de la Treille et des dispositifs d'accompagnement scolaire appelés CLAS.

LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Les deux multi-accueils du SIVOM continuent à accueillir les enfants pour l'été. La crèche Pirouettes Cacahuètes ferme du 23 Juillet au 3 Août et la crèche Les Petites Goules ferme du 6 au 17 Août. Pendant la période de fermeture de l'une des structures, les enfants peuvent être accueillis sur la deuxième structure. Le personnel accompagne les enfants afin qu'ils gardent un repère humain. Les enfants qui ont deux ans et demi ou plus et qui sont déjà inscrits à l'école peuvent également être accueillis à l'accueil de loisirs 3/12 ans.

Parents, futurs parents vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant : pour toute demande de renseignements et/ou de pré inscription petite enfance, vous pouvez contacter Lucie DUBOS au 06 10 67 54 13.



L'ACCUEIL DE LOISIRS

Cet été, l'accueil de loisirs 3/12 ans est ouvert tous les jours du 9 Juillet au 31 Août et du lundi au vendredi (fermé les jours fériés). Trois formules d'accueil sont possibles : demi-journée avec ou sans repas et journée complète.

Outre les activités quotidiennes adaptées à l'âge, aux capacités et aux envies des enfants, différents stages sont proposés :

- stage tir à l'arc - 16 au 20 Juillet pour 12 enfants de 6/7 ans le matin
- stage poterie - 17 au 20 Juillet pour 8 enfants de 4/5 ans le matin et 30 Juillet au 3 Août pour 10 enfants de 6/7 ans l'après-midi
- stage pâtisserie Cake Design (art de décorer des gâteaux) - 6 au 10 Août pour 8 enfants de 4/5 ans le matin et pour 12 enfants de 6/7 ans l'après-midi



- stage BMX - 30 Juill. au 3 Août le matin pour 12 enfants de 8/12 ans
- stage Zumba Kids - 13 au 17 Août l'après-midi pour 12 enfants de 8/12 ans
- stage jeux de balles - 20 au 24 Août le matin pour 8 enfants de 4/5 ans
- stage dessin mangas - 20 au 24 Août le matin pour 10 enfants de 8/12 ans

Lors des stages, les enfants viennent pour la journée ou la demi-journée à l'accueil de loisirs et rentrent chez eux le soir.





Un séjour sous toiles de tente pour 5 jours et 4 nuits sera organisé du 20 au 24 Août au camping Océan Vacances de Saint-Georges-de-Didonne. 18 places pour les enfants de 6 à 12 ans seront disponibles pour ce séjour intitulé "Du vent dans les voiles". Au programme : fun boat ou optimist, mini-golf, piscine, cinéma, activités manuelles autour du vent.

L'équipe d'animation proposera également des matinées plages. Et la fête de l'accueil de loisirs qui aura lieu le vendredi 27 Juillet et dont le thème sera "Soirée cabaret".

Pour toute demande d'informations ou d'inscriptions, vous pouvez prendre contact avec Lucie DUBOS directrice au 06.28.82.14.28 ou au 05.46.36.69.71, également par mail : clsh-sivom-arvert@orange.fr.

LE SERVICE JEUNESSE

La Maison de La Treille sera ouverte cet été du lundi 16 Juillet au vendredi 24 Août. Le service jeunesse accueille les jeunes de 12 à 18 ans du lundi au vendredi de 14H à 19H. L'équipe propose aussi parfois des temps forts en soirée.

Au programme de cet été : une semaine initiation musique, une semaine découverte de la Presqu'île d'Arvert en vélo, une semaine théâtre, une semaine découverte culturelle, une semaine sports collectifs....

Un séjour surf est également organisé du 9 au 13 Juillet au camping L'Orée du Bois aux Mathes. Outre les séances d'initiation au surf, d'autres initiations sportives, des soirées, des grands jeux...

Pour toute information, vous pouvez contacter le nouveau directeur du service jeunesse, Charly FAISSEAU au 06 20 62 84 85 ou par mail : latreille-sivom@orange.fr. Vous pouvez également visiter notre page Facebook « Service Jeunesse Presqu'île d'Arvert ».

LE PORTAIL FAMILLE

Pour rappel, le service Portail Famille permet d'effectuer à distance différentes démarches pour tous les services du SIVOM :

- consulter et payer les factures en ligne
- éditer les justificatifs fiscaux
- réserver les créneaux horaires pour vos enfants
- signaler votre dossier famille

L'adresse est la suivante : <https://www.espace-citoyens.net/presquile-famille/espace-citoyens>

Pour ce faire, vous devez créer votre espace famille personnel en cliquant sur l'onglet « Créer mon espace » et en entrant votre clé enfance. Si vous ne possédez pas cette clé enfance, vous pouvez contacter votre mairie ou le SIVOM.

A LA RENTREE

A la rentrée pour répondre à la demande de mode de garde pour les enfants suite aux nouveaux changements de rythmes scolaires, l'accueil de loisirs 3/12 ans sera ouvert le mercredi en journée complète de 7H30 à 18H30. Les jours et horaires pour les vacances scolaires restent les mêmes à savoir du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30.

Les autres structures maintiennent les jours et horaires d'ouverture habituels à savoir :

- pour les crèches : du lundi au vendredi de 7H45 à 18H30
- pour le service jeunesse : les mercredis et certains samedis après-midi (voir planning) de 14H à 19H pendant les périodes scolaires et du lundi au vendredi après-midi de 14H à 19H pendant les vacances.

Informations & Actualités des Associations



SE DIVERTIR / DÉCOUVRIR

> FOYER RURAL D'ARVERT

Président : Raoul COMBACAL

Contact : 06 29 59 65 71 / foyer.rural.arvert@sfr.fr

Retour en images sur Presqu'île en scène

Pour la 1^{ère} fois, nous avons organisé, en partenariat avec la Municipalité, le Foyer Rural d'Etaules, des troupes de professionnels, une semaine consacrée au théâtre du 7 au 14 avril dernier. Cette semaine devrait être reconduite l'an prochain.



Atelier avec les enfants - 10 avril 2018



Les Diablogues - 7 avril 2018



Jeux de massacre - 8 avril 2018

Date à retenir:

Samedi 11 août à partir de 20h30 aura lieu la traditionnelle éclade animée par Myriam et son orchestre. Nous vous attendons nombreux !

Le Foyer Rural organise des sorties patrimoine le samedi après-midi, ouvertes à tous. En prévision : le musée de l'Aéronavale et le conservatoire du Bégonia de Rochefort.

Prendre contact au 06 29 59 65 71.

> L'ESTRAN SAINTONGEAIS groupe d'arts et traditions populaires,

vous invite à une **grande sardinade le samedi 28 juillet 2018** dans le parc de loisirs d'Arvert suivie d'un bal folk animé par nos soins. Nous vous proposons du melon au pineau, des sardines grillées avec pomme de terre et du fromage blanc au cognac en dessert pour 10 €. Les boissons sont en supplément. Possibilité d'un menu enfant (jambon – frites)

Les réservations sont à prendre au 06.66.68.89.23 le soir à partir de 19h.

Vous pourrez nous retrouver

le dimanche 05 août lors de la fête des battages à Semussac,

le 06 octobre pour notre repas des vendanges à Nieulle sur Seudre et enfin

le 26 janvier 2019 pour notre veillée traditionnelle dans la salle des fêtes d'Arvert.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour une soirée conviviale et festive, beau temps assuré !!



FAIRE DU SPORT

> FITNESS CLUB

**Vous pensez : Santé, Bien-être,
alors venez bouger avec le Fitness Club !!**

Programme du mardi 3 juillet au jeudi 17 août 2018.

Pilates sur inscription.

Renseignements : Brigitte 06 14 34 95 17.

Facebook : fitness club la tremblade



fitness club



Mardi	Jeudi
Renforcement musculaire 19h-19h45	Abdos-fessiers 19h30-20h
Step 19h45-20h30	L.I.A 20h-20h45

salle de sports d' Arvert

S'ENGAGER

> **ARCOM**, l'association des artisans, commerçants et professions libérales.

Nous sommes présents sur notre commune pour dynamiser et donner une belle image de celle-ci auprès de la population. C'est aussi un moyen de montrer qu'il existe une activité économique.



Pour cela nous organisons des lotos, des dîners dansants, la course aux œufs, des marchés à thème et cette année pour la première fois un repas sous la halle du marché le 14 juillet à partir de 19h30 avant la retraite au flambeau pour le feu d'artifice. Et un bal populaire toujours sous la halle après le feu d'artifice.

Au menu:

melon - moules ou saucisses frites - tarte aux fruits

Pour 10€ par personne boisson, apéritif et vin non compris.

Vous pouvez vous renseigner et réserver à la pharmacie ou au salon Flots Coiffure.

Nous distribuons une brochure avec les horaires des marées et quelques informations sur notre activité.

Il y a aussi une page Facebook.

Les entreprises de notre commune sont les bienvenues au sein d'ARCOM et peuvent à tout moment nous rejoindre.

Le bureau se compose :

- Présidente Florence Delécluse (Flots Coiffure)
- Vice Président Guy Jouart (Carrefour Contact)
- Trésorière Sandrine Lerno (pharmacie)
- Trésorier adjoint François Jardel (le Salon de l'Optique)
- Secrétaire Yannis Delécluse (artisan taxi)
- Secrétaire adjoint Patrick Tonnay (artisan plâtrier).

Merci à tous ceux qui nous suivent depuis plus de trois ans. À bientôt...



> **FRANCE ALZHEIMER** Charente-Maritime - Antenne du Pays Royannais

Présentation de l'association en une ligne :

- Accueil des familles pour information à la Maison des Associations de Royan, sur rendez-vous.
- Halte relais « Le Relais des Familles » accueille les personnes atteintes des maladies d'Alzheimer et apparentées ainsi que leurs aidants pour des activités adaptées le 2^{ème} et 3^{ème} vendredi de 14h à 17h chaque mois (sauf juillet et août) au Relais de la Côte de Beauté de Saint-Georges-de-Didonne

- Formations des aidants
- Groupe de parole

Présidente : Mme Monique VERNE

Contacts locaux :

Mme Nadine ROUEFF, responsable de l'antenne du Pays Royannais - tel : 06 11 54 75 28

Me Annie ROUFFAUD, co-responsable tél : 06 80 78 87 95

Site internet : francealzheimer-charentemaritime.org

> **UNRPA** - ENSEMBLE & SOLIDAIRES - 13 rue des Tilleuls ARVERT

Nos activités hebdomadaires

- Marches : lundi & vendredi matin - 9 h - parking salle des fêtes
- Marche promenade : jeudi matin - 8 h 45 - parking salle des fêtes
- Atelier informatique : Mardi matin 9 h 30 - Mardi après-midi 14 h 30
- Atelier mémoire : mercredi matin 10 h
- Atelier couture, tricot etc : mercredi après midi 14 h 30
- Après midi ludique : lundi et jeudi après midi 14 h à 18 h
- Atelier loisirs créatifs : vendredi après-midi 14 h

Nous organisons des sorties d'une journée ou de plusieurs jours, des repas « dégustations », repas dansant, rencontres interclubs et concours de poésies, de photos etc. ...

Votre adhésion donne droit à des remises chez les entreprises "partenaires" tels que mutuelle, audioprothésiste, opticiens, voyagistes et organisateurs de séjours.

Pour tout renseignement ou inscription, s'adresser au club aux heures d'ouverture ou par téléphone au 06 64 90 19 54

Pour découvrir l'agenda des associations, rendez-vous à la rubrique « Vie Associative » de La Lettre d'Arvert.

Agenda

Animations du 23 juin au 30 septembre 2018

🎵 JUIN

- Du 15 juin au 2 juillet :** **EXPOSITION PEINTURE Jacques Samuel**, à l'Office de Tourisme (05 46 08 17 56)
Vendredi 22 : **FÊTE DES ÉCOLES**
Du 24 juin au 1^{er} juillet : **LES RENCONTRES D'AQUARELLE** à la salle des fêtes (Pays d'Arvert Tourisme – 05 46 36 99 96)

🎵 JUILLET

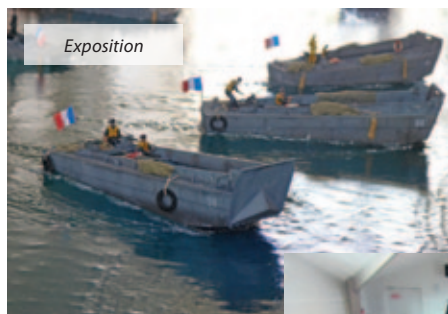
- Du 2 au 10 :** **EXPOSITION DE MODELISME**, à l'Office de Tourisme (association « Trains et Tractions » – 05 46 05 37 64)
Mardi 3 : **Concours de PETANQUE**, au boulodrome à 14h30 (Pétanque alvertonne – 05 46 08 17 56)
Samedi 7 : **FÊTE DE L'ÉTÉ**, CONCERT et RESTAURATION (Handball Club – 06 83 39 43 61)
Du 11 au 30 : **EXPOSITION CERAMIQUE**, à l'Office de Tourisme (Mme FAURE – 06 18 658 54 87)
Samedi 14 : **FÊTE NATIONALE**, après-midi jeux enfants, repas, défilé aux lampions, feu d'artifice et bal (Municipalité et ARCOM – 05 46 36 40 36 et 05 46 08 17 56)
Mardi 17 : **Concours de PETANQUE**, au boulodrome, à 14h30 (Pétanque alvertonne – 05 46 08 17 56)
Samedi 28 : **SARDINADE et DANSES FOLKLORIQUES**, au parc de loisirs, à 19h30 (L'Estran Saintongeais – 05 46 36 90 32 ou 06 66 68 89 23)
Mardi 31 : **Concours de PETANQUE**, au boulodrome, à 14h30 (Pétanque alvertonne – 05 46 08 17 56)

🎵 AOÛT

- Mercredi 1^{er} :** **CINEMA EN PLEIN-AIR « A fond »**, au parc de loisirs, à 22h (Municipalité – 05 46 08 17 56)
Du 1^{er} au 16 : **EXPOSITION DE PEINTURE et TRAVAUX D'AIGUILLES**, à l'Office de Tourisme (Foyer Rural – 05 46 08 17 56)
Dimanche 5 : **BROCANTE DU COS**, au Parc de Loisirs (05 46 08 17 56)
Lundi 6 : **CONFERENCE « la santé des forêts »** à la salle des fêtes à 18h (Natvert – 06 64 69 81 13)
Jeudi 9 : **JEUDIS MUSICAUX « Adam Laloum et le Trio Sypniewski »**, à l'église Saint Etienne, à 21h (CARA – 05 46 22 19 20)
Samedi 11 : **ECLADE et SOIREE DANSANTE**, à la salle des fêtes, à 20h30 (Foyer rural – 06 29 59 65 71)
Mardi 14 : **Concours de PETANQUE**, au boulodrome, à 14h30 (Pétanque alvertonne – 05 46 08 17 56)
Jeudi 16 : **RANDONNEE TRES GOURMANDE**, au port de Coux, à 18h30 (Municipalité – 05 46 08 17 56)
Du 17 au 31 : **EXPOSITION DE PHOTOS « Viviane Laurent »**, à l'Office de Tourisme – 05 46 08 17 56
Mardi 28 : **Concours de PETANQUE**, au boulodrome, à 14h30 (Pétanque alvertonne – 05 46 08 17 56)

🎵 SEPTEMBRE

- Mardi 11 :** **Concours de PETANQUE**, au boulodrome, à 14h30 (Pétanque alvertonne – 05 46 08 17 56)
Mardi 25 : **Concours de PETANQUE**, au boulodrome, à 14h30 (Pétanque alvertonne – 05 46 08 17 56)



Numéros utiles

URGENCES

SAMU : 15 ou 05 46 27 15 15
AMBULANCES DE LA PRESQU'ÎLE : 05 46 36 01 40
GENDARMERIE : 17 ou 05 46 36 11 43
SERVICE INCENDIE : 18 ou 112 pour les portables

TAXIS

ABORD Taxi : 06 07 52 73 40
Ambulances de la Presqu'île (La Tremblade) : 05 46 36 01 40

SANTÉ

Médecins
 Dr Feydit, Dr Couatarmanach
 3, rue des Moulinades 05 46 36 41 97
Dentistes
 Bourgeois M. et Papin V. 5, rue des Moulinades : 05 46 77 94 32
Pharmacie
 Vassal-Lerno - 1, rue des Moulinades : 05 46 36 45 13
Infirmiers (soins à domicile)
 Brion, Bobin, Bon - 7, rue des Moulinades : 05 46 36 81 43
Masseurs kinésithérapeutes
 7, rue des Moulinades. 05 46 23 02 62
Masseur kinésithérapeute – Ostéopathe
 Padel B., 14, rue des Forges. 05 46 76 56 97
Hôpitaux et Cliniques
 Centre hospitalier Malakoff Vaux / Mer : 05 46 39 52 52
 Clinique Pasteur Royan : 05 46 22 22 22
 Polyclinique St-Georges-de-Didonne : 05 46 05 07 94
Maison de retraite
 EHPAD Beauséjour - 53 bis, av de l'Etrade : 05 46 36 31 12
Vétérinaire
 Dr Maffart et Dr Froissart - 2 bis, rue des Justices : 05 46 36 48 16
Laboratoire d'analyses de biologie médicale (Arvert)
 CERBALLIANCE CHARENTES, rue du Grand Pont - 05 46 36 10 11
Autres
 Centre toxicologique : 05 56 96 40 80
 Centre médico-psychologique 22, rue du Bois Fouilloux :
 05 46 05 88 10

ÉCOLES

Ecole maternelle - 51, rue du Bourg : 05 46 36 45 09
Ecole élémentaire - 21, rue des Tilleuls : 05 46 36 45 08

ENFANCE - JEUNESSE

Relais Assistantes Maternelles
 2, rue du Boudignou : 05 46 36 69 77
Crèche Pirouettes Cacahuètes - avenue de l'Etrade :
 09 79 57 95 38 ou 05 46 47 17 34

ENFANCE - JEUNESSE

Crèche Les Petites Goules - rue de la Seudre (La Tremblade) :
 09 64 03 17 34
Centre de Loisirs (CLSH) - 2 rue du Boudignou :
 05 46 36 69 71 ou 06 28 82 14 28

AUTRES NUMÉROS UTILES

Bureau d'information touristique
 Place Jacques Lacombe - 05 46 36 97 78
Agence postale
 centre commercial - 17 avenue de la Presqu'île – du lundi
 au samedi de 9h à 12h30 – 05 46 47 11 43
Bibliothèque municipale – 19, rue des tilleuls - mardi, jeudi
 et vendredi de 16h à 18h30 - mercredi de 10h à 12h et de
 15h à 18h30 - samedi de 10h à 12h : 05 46 36 25 26

MAIRIE

1, place Jacques Lacombe 17530 ARVERT
 Tél. 05 46 36 40 36 / Fax. 05 46 36 43 22
 mairie@ville-arvert.fr / www.arvert.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

*du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
 le vendredi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 le samedi de 8h30 à 12h*

M. le Maire, Michel PRIOUZEAU,
 vous reçoit sur rendez-vous uniquement.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Monsieur Bernard LAMBERT : finances – CCAS,
 caritatif, personnes âgées – éducation – sécurité :
 VENDREDI de 10h à 12h

Madame Marie-Christine PERAUDEAU :
 urbanisme – animations – culture – associations
 JEUDI de 10h à 12h

Monsieur Guy CHAGNOLEAU : voirie – réseaux –
 pluvial – agriculture – cimetière MERCREDI de 10h à 12h

Monsieur Eric BAHUON : communication – tou-
 risme – développement durable VENDREDI de 14h à 16h

Madame Agnès CHARLES : économie - mar-
 chés – commerce – artisanat – terroir LUNDI de
 13h30 à 16h

Madame Christel COLLET : déplacement urbain
 – affichage, signalisation – espaces verts MARDI de
 13h30 à 15h30

PERMANENCES URBANISME

lundi au jeudi 8h30 à 12h - vend 10h30 à 12h

PERMANENCES CCAS

sur RDV

Etat Civil

DÉCÈS

Ils nous ont quittés...

- Julia **ROUSSEAU** vve **DELVAL**, 93 ans, le 03/01/2018
- Michel **BREDILLARD**, 89 ans, le 06/01/2018
- Alain **GUIONNEAU**, 69 ans, le 08/01/2018
- Pierre **RIGA**, 85 ans, le 12/01/2018
- Nathalie **BENARD** ép **RAUX**, 44 ans, le 14/01/2018
- Francis **POTET**, 88 ans, le 15/01/2018
- Arlette **FARINE** vve **TARDY**, 85 ans, le 15/01/2018
- Françoise **BARDIN**, 69 ans, le 18/01/2018
- Pierre **LECOMTE**, 86 ans, le 20/01/2018
- Valérie **CARTRON** ép **DRAPPIER**, 50 ans, le 29/01/2018
- Ida **BONNIN** vve **COUNIL**, 89 ans, le 30/01/2018
- Eliane **MINAULT** vve **DELINEAU**, 96 ans, le 31/01/2018
- Patrick **COURTIN**, 59 ans, le 07/02/2018
- René **AUBIER**, 88 ans, le 17/02/2018
- Alexandre **HERMIEU**, 91 ans, le 27/02/2018
- Jacques **CAILLETEAU**, 76 ans, le 03/03/2018
- Margrit **ITEN** vve **HEBRARD**, 87 ans, le 04/03/2018

- Jacqueline **BARICALLA**, ép **DRUET**, 94 ans, le 05/03/2018
- Jean **CARTAL**, 85 ans, le 06/03/2018
- Roger **DELVAL**, 75 ans, le 08/03/2018
- René **MORILLON**, 86 ans, le 12/03/2018
- Jean **MOREAU**, 89 ans, le 19/03/2018
- Olympe **RICHE** vve **GAURY**, 95 ans, le 21/03/2018
- Jeanine **KINTZ** vve **KULIG**, 93 ans, le 24/03/2018
- Jacqueline **GALLIZIA** vve **CARTAL**, 84 ans, le 01/04/2018
- Aline **FAYOLLE** ép **BESSON**, 81 ans, le 02/04/2018
- Janine **CHEVILLON** ép **HEUGUET**, 89 ans, le 19/04/2018
- Jean **CORDIER**, 80 ans, le 19/04/2018
- Giselle **CLOUZET** vve **HOSSARD**, 99 ans, le 20/04/2018
- Renée **DURELEAU** vve **BREVART**, 90 ans, le 07/05/2018
- Marcelle **PERDRIAUX** vve **CORBINEAU**, 98 ans, le 08/05/2018
- Louis **RENOULEAU**, 81 ans, le 08/05/2018
- Yvette **ROUFFINEAU** ép **LEGROS**, 81 ans, le 25/05/2018
- Jean **CANFIN**, 84 ans, le 31/05/2018

MARIAGES

Félicitations à ...

- Alexis **OLIVE** et Adelaïde **MARC**,le 05/05/2018
- Roland **KLINGER** et Brigitte **BOBILLON**,le 12/05/2018

- Alexis **MESSIER** et Sandrine **DREUMONT**,le 02/06/2018

NAISSANCES

Bienvenue à ...

- Lucas **LE BOURHIS** le 28/02/2018 à SAINTES
- Zoé **SARDANT-LAFLAQUIERE HANNIER** le 01/03/2018 à SAINTES
- Mathéys **PARIS** le 09/03/2018 à SAINTES
- Luna **BERNARD** le 03/04/2018 à SAINTES

- Camille **PERRAIN** le 26/04/2018 à ROCHEFORT
- Milan **BUCCI** le 01/05/2018 à ROCHEFORT
- Clémentine **LEMASSON** le 14/05/2018 à ROCHEFORT

Humour

Pour sourire (et parfois réfléchir), quelques citations, par ordre alphabétique, suite et fin de V à Z :

V comme :

VERS : "Belle, ne laissez jamais choir
De larmes sur ce fin mouchoir".
(Stéphane Mallarmé).

VIEILLESSE : " Tout le monde voudrait vivre longtemps,
mais personne ne voudrait être vieux".
(Jonathan Swift).

W comme :

WATT (James) : "Watt est l'inventeur du coton hydrophile".
(Réponse d'un cancre).

WILDE (Oscar) : " La jeunesse actuelle est monstrueuse ;
elle n'a aucun respect pour les cheveux teints !".

X et Y comme :

XENOPHOBE : "Cherche souvent l'occasion de porter
plainte contre X ". (Anonyme).

YVES : "Frère de Julien Viaud, qui fut bien Loti".

Z comme :

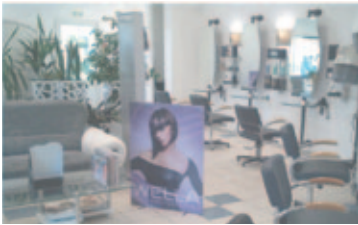
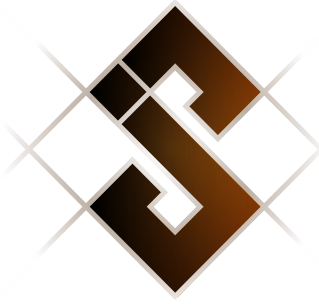
ZIZI : " Petit four rempli de confiture d'abricot".
(Définition de l'ancien Grand Larousse en 10 volumes).

ZORRO : "Il est arrivé sans se presser...".
(Henri Salvador). N'avait-il pas raison ?

Flots coiffure Homme - Femme - Junior

7, Rue de la Sablière
17570 LES MATHES
05.46.02.03.88

22, Av. de la Presqu'île d'Arvert 17530 ARVERT
f 05.46.36.40.59

Expertise - comptable
Audit | Conseils
Gestion administrative

Cabinet Julien SICRE

37, Avenue de l'Etrade. 17530 Arvert | Tel : 05.46.76.83.51
Mail : contact@cabinetjulien sicre.com

PRESQU'ÎLE AUTOMOBILE



RÉPARATEUR AGRÉÉ - AGENT COMMERCIAL
140 bis, av de l'Etrade - 17530 ARVERT
Régis Manguy Tél. 05 46 36 09 54 - Fax 05 46 36 55 46



FB 17 Telecom Coriolis Telecom

Votre magasin de téléphonie

Téléphone mobile - Box - Réparation
(particulier et professionnel)

25 bis av. de la Presqu'île d'Arvert - Du lundi au samedi de 9h à 19h - 05 46 76 63 35



Karamela Coiffure

Karine Pamela

9 Rue des Moulinades - 17530 Arvert

05.46.36.66.01

Lundi et Mercredi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 18h
Jeudi et Vendredi de 9h à 19h
Samedi de 8h à 18h




RÉSIDENCE BEAUSÉJOUR

Votre résidence retraite médicalisée à Arvert



UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS AÎNÉS

- Confort hôtelier et restauration gourmande confectionnée sur place et servie dans notre restaurant
- Une ambiance chaleureuse, avec des animations et activités thérapeutiques régulières
- Détente et relaxation au sein de l'espace espace Snoezelen (stimulation multisensorielle) et de la salle de balnéothérapie

DES ÉQUIPES ATTENTIONNÉES POUR PRENDRE SOIN DE VOUS

- Courts et longs séjours
- Une unité de soins adaptés dédiée à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés
- Un accueil de jour ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h

53 bis avenue de l'Etrade 17530 ARVERT

05 46 36 31 12 - beausejour@orpea.net



la vie continue avec nous